

 <p>ifsu Chalonnais</p> <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	RGPD à l'IFSI-IFAS du Chalonais (Règlement Général sur la Protection des Données)	DOC 152
		V. 01 du 03/05/2021
		Mise à jour :

Les informations recueillies par l'IFSI-IFAS du Chalonais du Centre Hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône, lors de votre inscription et tout au long de votre cursus, font l'objet de traitements de données informatisées et écrites destinées à :

- Couvrir l'activité de gestion administrative et pédagogique, et de suivi des étudiants et des élèves.
- L'établissement de statistiques, par l'IFSI-IFAS, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), l'Université de Dijon.
- La réalisation d'enquêtes institutionnelles et nationales.

L'IFSI-IFAS du Chalonais, les organismes de sécurité sociale, le Pôle Emploi, Transitions Pro et les terrains de stages sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne et est le cadre juridique de l'Union Européenne, paru au Journal Officiel le 27 avril 2016¹, qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et s'applique à toutes les entités implantées dans un pays européen qui traitent des données à caractère personnel, ainsi qu'à toutes les entités à travers le monde qui traitent des données à caractère personnel appartenant à des résidents de l'Union Européenne.

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle, par les citoyens, de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Il harmonise les règles, en Europe, en offrant un cadre juridique unique aux professionnels et permet de développer leurs activités numériques au sein de l'Union Européenne, en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Dans ce cadre, l'IFSI-IFAS peut être amené à transmettre des informations vous concernant, au cours de votre cursus, dans le cadre de votre formation ou après votre sortie de l'institut, vers des organismes extérieurs habilités à collecter l'information sur les parcours des étudiants et élèves, leurs conditions de vie ou leur insertion professionnelle, en vue d'études statistiques et d'enquêtes d'évaluation.

A chaque sollicitation, vous serez informés des objectifs, des modalités et des résultats de l'enquête. Votre participation est facultative ; cependant, elle est primordiale et gage de qualité des résultats des enquêtes menées.

Quels sont vos droits ?

Pour l'ensemble des traitements de données réalisés par l'IFSI-IFAS du Chalonais, et conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à certains traitements, notamment la transmission de données à des organismes extérieurs.

Si vous donnez l'autorisation de communiquer vos données personnelles et votre image au cours de votre formation, l'article 17 du règlement européen sur la protection des données précise « Droit à l'effacement (droit à l'oubli) » [Sortie de l'institut + 3 ans (sauf demande écrite de l'étudiant/élève)].

Si vous souhaitez exercer ces droits ou obtenir communication des informations vous concernant, vous devez adresser un courriel à Madame Pascale Lorient, Directrice de l'IFSI-IFAS du Chalonais : secretariat.ifsu@ch-chalon71.fr.

¹ <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>